

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00770
Numéro SIREN : 898 276 118
Nom ou dénomination : A L'ECRIN DU PALAIS

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/005870

A L'ECRIN DU PALAIS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Impasse des Roches, 26390 HAUTERIVES
898 276 118 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le onze mai,
A dix huit heures trente,

Les associés de la société A L'ECRIN DU PALAIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Nicolas CHARPIN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Davy DURAND est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de deux Directeurs Généraux supplémentaires,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RC

BR

CE

DD

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouveaux Directeurs Généraux, sans limitation de durée, sans toutefois excéder celle du mandat du Président :

- Madame Elsa CHARPIN

Née à SAINT VALLIER (Drôme) le 7 août 1985

Demeurant 21 Rue du Général de Gaulle, 38520 LE BOURG D'OISANS.

- Madame Brigitte RAVEL

Née à SAINT ETIENNE (Loire) le 25 septembre 1959

Demeurant 10 Impasse des Roches 26390 HAUTERIVES

Conformément aux dispositions des statuts, Mesdames Elsa CHARPIN et Brigitte RAVEL disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Mesdames Elsa CHARPIN et Brigitte RAVEL auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Mesdames Elsa CHARPIN et Brigitte RAVEL ainsi nommées acceptent les fonctions de Directeurs Généraux et déclarent, en ce qui les concerne, n'être atteintes d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leur fonctions.

Mesdames Elsa CHARPIN et Brigitte RAVEL ne percevront dans l'immédiat aucune rémunération mais pourront prétendre au remboursement sur justification de leur frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
René CHARPIN



Le secrétaire
Davy DURAND



EC

Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur général
Charpin

BR

Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur général
Ravel